



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 373

Texte de la question

Au titre des dossiers que le nouveau Gouvernement doit régler il est celui de la sécurité sociale et de l'indispensable réforme qu'il convient d'engager pour maintenir un système de protection sociale adapté aux exigences du futur. Les médecins généralistes ont dénoncé les dispositions contraignantes qui s'appliquaient à eux, notamment les sanctions financières collectives pour dépassement des objectifs de dépenses fixés par la loi de financement de la sécurité sociale. La convention nationale et le code de déontologie auxquels se réfèrent les généralistes comportent des contradictions. Les membres de certains conseils départementaux de l'ordre des médecins ont d'ailleurs présenté leur démission collective. Il convient aujourd'hui de renouer un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les médecins généralistes et seul le Gouvernement issu des urnes peut prendre une initiative significative en ce domaine. C'est pourquoi, M. Jacques Rebillard demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci de l'honorable parlementaire de mener un dialogue fructueux avec l'ensemble des représentants des professions de santé. Les syndicats représentatifs des médecins libéraux ont été reçus au début de l'été par la ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé et le seront à nouveau très prochainement. Le Gouvernement est particulièrement attaché à ce que les évolutions du système de santé soient négociées avec les professionnels et qu'ils prennent toute leur part aux dispositifs de régulation. Les syndicats de médecins ont été invités à formuler au Gouvernement toutes propositions d'amélioration de ces dispositifs. La présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 à la commission des comptes de la sécurité sociale a donné l'occasion aux ministres de rappeler publiquement ces orientations. Elles trouveront leur pleine application, en 1998, dans le cadre des états généraux de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Rebillard](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 373

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 octobre 1997

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2256

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3843